



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 6 JUILLET 2026

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 24

- Pouvoirs : 5

- Excusé(e)s : 1

- Absent(e)s non
excusé(e)s : /

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 29 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Orangerie à St Symphorien d'Ozon, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.

Secrétaire : Alexis GAILLARDIN

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christian GAMET, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennnes), Blandine BOST, Mathieu DUSSERT-BRESSON, Alexis GAILLARDIN, Geneviève GLEYNAT, Noémie PROST-PICAZO (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Geneviève GLEYNAT (St Symphorien d'Ozon)

M. Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Blandine BOST (St Symphorien d'Ozon)

Mme Josiane RANN (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône)

Mme Nathalie PANSIOT (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

M. Mattia SCOTTI (Ternay) a donné pouvoir à Mme Catherine DESCHANEL (Ternay)

Excusés :

M. Xavier POCHON (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s : /

N°2026-87-4.1.1
06/07/2026

Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant, aux agents contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique

Mireille BONNEFOY, Présidente, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 313-1 et L. 332-8 et suivants ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le bureau communautaire du 22 juin 2026 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent

être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique ;

Considérant qu'il convient, dans ce dernier cas, d'indiquer le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé ;

Considérant la nécessité de créer à compter du 15 juillet 2026 un emploi permanent d'agent de liaison du réseau des bibliothèques (f/h) ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes :

- Assurer la navette des fonds :
 - Toutes les semaines, apporter à l'usager les documents réservés dans la bibliothèque de son choix
 - Restituer à chaque bibliothèque ses fonds
 - Tous les six mois, assurer la rotation des mallettes de jeux entre les bibliothèques
- Administrer le logiciel :
 - Procéder à l'administration du portail et mise à jour régulière, liaison avec le fournisseur du logiciel, suivi des incidents, traitements divers, résolution des problèmes
 - Assurer le suivi informatique du SIGB du réseau et du portail commun : formation et accompagnement à l'utilisation du logiciel et du site internet pour les personnels et bénévoles
- Communiquer sur le site internet et la newsletter du réseau en lien avec le pôle communication :
 - Transmettre au fil de l'eau les informations et les actualités relatives aux 7 bibliothèques et au réseau
- Animer le réseau Liaison :
 - Mettre en œuvre les préconisations du diagnostic du réseau
 - Impulser la politique documentaire du réseau et coordonner la démarche d'acquisition concertée
 - Participer aux événements nationaux : Partir en livre, Nuits de la lecture....
 - Structurer des partenariats au sein et à l'extérieur du réseau
 - Assurer le lien avec les bibliothèques du réseau : animer et suivre les réunions
 - Organiser des formations au sein du réseau Liaison
- Participer à la dynamique de la CCPO
 - Participer aux réunions d'équipe
 - Feedback au responsable du pôle culture, Vice-Présidente référente
 - Solliciter des subventions sur les projets communautaires
 - Communiquer ses besoins au service marché public

Considérant que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 2° code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B ou C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve que la recherche de candidats statutaires ait été infructueuse ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 15 juillet 2026 un emploi permanent à temps complet d'agent de liaison du réseau des bibliothèques (f/h) ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine, relevant de la catégorie C pour exercer les missions susvisées ;
- **DIT** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.
- **PRECISE** qu'en cas de recrutement d'un agent contractuel :
 - Que l'emploi permanent devant être créé est justifié par les besoins des services à savoir la nouvelle organisation des missions du réseau des bibliothèques ;

- Que l'agent devra disposer d'une condition d'expérience professionnelle souhaitée dans la gestion d'une médiathèque et d'une connaissance de l'environnement de la fonction publique territoriale ;
 - Que sa rémunération sera fixée en référence au grade d'adjoint du patrimoine, d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe et compte-tenu de la qualification et de l'expérience détenues par l'agent, entre l'indice majoré du 1^{er} échelon et l'indice majoré de l'échelon terminal du grade d'adjoint du patrimoine, d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe ;
 - Que l'agent serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans compte tenu des besoins du service, le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.
 - Que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de recruter l'agent affecté à ce poste ;
 - **MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens ;
 - **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au BP 2026 du budget principal de la CCPO au chapitre 012.

Télétransmise en Préfecture le 10 JUL. 2026
Affichée le
Certifiée exécutoire le 10 JUL. 2026

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente



Accusé de réception en préfecture
069-246900765-20260706-D-2026-87-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026